

Monsieur Albert GOFFART  
Fonctionnaire délégué  
Directeur de l'Urbanisme - A.A.T.L.  
Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/PFU/165233 (DU)  
PP2043-0201/01/2005-208PR  
RT Chapeliers 13.09.09 (DMS)  
N/réf. : gm/BXL2.811/s.463DU  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rue des Chapeliers, 17. Régularisation de travaux et réaffectation de l'immeuble en un commerce et 2 logements. **Demande de complément d'études.**  
*Dossier traité par M. S. Xde Bruycker (DU) et M. P. Piéreuse (DMS).*

Par courrier du 3 septembre 2009, réceptionné le 7 septembre 2009, vous avez, dans le cadre du permis unique, demandé à la Commission Royale des Monuments et des Sites d'émettre un avis conforme sur le dossier relatif à l'objet susmentionné.

Après examen du dossier en sa séance du 23/09/2009, la Commission n'a pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier. Elle souhaiterait être mieux renseignée sur certaines options du projet afin de pouvoir émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause.

En vertu des dispositions de l'article 177, §2 du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire (Cobat), la Commission a donc adressé au maître d'œuvre, par lettre recommandée, une demande de complément d'information dont vous trouverez copie en annexe.

Dans le respect des délais prescrits par le Cobat, ce complément devra être examiné par l'Assemblée de la Commission au plus tard en sa séance du 3 décembre 2009. L'avis conforme qui sera émis à cette occasion vous sera communiqué dans ces-mêmes délais.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

G. VANDERHULST  
Président f.f.

c.c. à : AATL – DMS (P. Piéreuse).